

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de  
SAINT-CLAUDECanton de  
MOIRANS-EN-MONTAGNECommune de VILLARDS-D'HÉRIA  
N° INSEE 39 561**Extrait du Registre  
des délibérations du conseil municipal****Objet : Affectation des résultats de l'année 2022  
Budget Lotissement**

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Alain MOISSONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

**DÉCIDE****Délibération N°  
09-2023**Date de convocation :  
31/03/2023Date d'affichage :  
31/03/2023**Résultat du  
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

	Résultat Compte Administratif 2021	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'Exercice 2022	Restes à Réaliser 2022 D R	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVESTISSEMENT	- 21 168,00 €				- €	21 168,00 €
FONCTIONNEMENT	- 0,11 €		- 2 821,21 €			2 821,32 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Prévisionnel (compte 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au compte 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	2 821,32 €

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
Alain MOISSONNIERFait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 06/04/2023  
Pour extrait conforme, le Maire,  
Jean-Robert BONDIER


